



Compte rendu de la réunion Comite et Clubs 19-05-17

Présents clubs : André PAUTRAS, Christophe DO, Patrick LOMBARD, Dominique MAITROT (Troyes OS-Noës), Christian BARTHELEMY, Rolande BARTHELEMY (Romilly Sports 10), Aurélien EHRSAM, Claire JUIN, Benoit MAUJEAN, Hervé VAZART (AS du Tertre), Patrick HEMONNOT, Claudie LARCHER (Jeune Garde de Troyes), Jean Claude LIEBON (FJ Bar sur Seine), Claudie LINCK (la Chapelle), David BRODART (ASA TT), Robert COPAIN (ASTT St André), Alain GUILLEMIN (CAP Romilly-Villenaux), Catherine DHEURLE (SDTDT Aix en Othe), .

Invités : Philippe BOLMONT, Vice-Président, en charge de l'animation, du développement et de la Promotion à la Ligue Grand Est Tennis de Table, et Pierre LEGENDRE, conseiller technique et sportif à la Ligue Grand Est Tennis de Table.

Excusés clubs : Christophe BALSE, (Co Bayellois) et Grégoire LEPRETRE (TT St Mesmin),

La séance est ouverte à 18 h.

1 - Commission financière.

Présentation des tarifs 2017-2018.

Un tableau simplifié comparatif des tarifs est distribué à tous et présenté.

1ère colonne les tarifs 2016-2017

2ème colonne les tarifs 2017-2018 FFTT + LGETT + quote-part CD.

3ème colonne la cotisation départementale (manque à gagner du Comité de l'Aube de Tennis de Table (CATT)).

4ème colonne le prix final par tarif.

Hervé VAZART explique les tarifs imposés par la LGETT qui baissent considérablement les revenus des Comités de l'ex Ligue Champagne Ardenne.

Ceux du Comité de l'Aube de Tennis de Table diminuent de 63 % et met sa situation en très grande difficulté pour le futur.

Il est déploré que les décisions de la LGETT ont été prises sans concertation ni dialogue avec les Comités.

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, l'emploi et les activités prévues, le CATT est contraint de créer une cotisation départementale supportée par les clubs et les adhérents.

De plus, la LGETT percevant directement le coût des licences, ré affiliation, mutations, engagement du critérium fédéral, le CATT n'aura plus de sous-presse de trésorerie. Bien sûr, il sera possible d'avoir une avance mais le CATT sera obligé de réclamer.

Quelques précisions :

Les licences dirigeantes n'existent plus. Il est rappelé que le Président, le Trésorier et le Secrétaire devront prendre obligatoirement une licence traditionnelle, comme un arbitre et un juge arbitre qui officient.

Les engagements du critérium fédéral seront moins chers si le joueur s'inscrit au troisième ou quatrième tour.

Les engagements des équipes du championnat départemental par équipes augmentent mais les cautions sont inchangées.

Rappel : les missions du CATT sont :

- D'organiser, de coordonner, de développer et de contrôler la pratique du tennis de table sous toutes ses formes sur le territoire du département.

- D'organiser les compétitions et notamment les championnats départementaux, toutes catégories, inhérents à cette pratique.

- De défendre les intérêts moraux et matériels du tennis de table du département.

- de veiller au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

- De veiller au respect de l'environnement et d'œuvrer en faveur du développement durable.

Les activités offertes par le CATT, en plus des compétitions obligatoires.

- concernant les jeunes : les stages d'entraînement pendant les vacances scolaires, les regroupements élites, le championnat par équipes jeunes et la journée des titres, la compétition élites inter-comités...

- Le développement du tennis de table.

- L'aide aux hauts niveaux.
- L'initiation des parents au monde pongiste.
- La formation des bénévoles dans les clubs...

L'évolution tarifaire.

La cotisation départementale sera votée dans la prochaine réunion du CD le 23 juin 2017.

A partir de la nouvelle saison, les clubs recevront deux factures :

- une facture LGETT concernant la part FFTT, LGETT et la quote-part Comité.
- une facture CATT concernant la cotisation départementale, les engagements du championnat départemental par équipes, ...

Courrier à la LGETT.

Hervé présente le courrier que le CATT prévoit d'envoyer au Président de la LGETT, Pierre BLANCHARD. Il relate ses craintes pour le futur financier et son souci concernant la pérennisation de l'emploi.

- Pour accentuer l'importance de cette lettre, des pourcentages d'écart de prix entre la saison dernière et la prochaine saison seront à rajouter.
- Il faut insister sur l'emploi qui a été mis en place après de longues années de travail avec beaucoup de temps et d'énergie. Il serait dommage de sa remise en cause par des directives de la nouvelle Ligue.

=> A l'unanimité de l'assemblée, il sera demandé aussi dans cette lettre, que la LGETT prenne en charge totale financièrement l'emploi du CATT.

=> Une rencontre avec propositions de trois dates sera sollicitée auprès de Pierre BLANCHARD. Démarches auprès des Comités de l'ex Ligue de Champagne-Ardenne.

Hervé a pris contact avec les Présidents du Comité des Ardennes et du Comité de la Haute Marne pour entreprendre une action auprès de la LGETT afin de lui faire prendre conscience de leurs mises en péril suite aux décisions des tarifs décidés arbitrairement.

=> Les interventions doivent avoir abouti avant le Conseil de Ligue prévu le 30 juin 2017.

2- - La Commission sportive.

Le calendrier sportif.

Chaque club a reçu par mail le calendrier sportif pour la saison 2017-2018. Il sera complété ultérieurement.

Il est demandé que la date de la 1ère journée du championnat par équipe jeunes prévue le dimanche 12 novembre 2017 soient déplacée. Le calendrier de cette compétition sera revu.

Recherche d'un ou d'une bénévole pour s'occuper du critérium fédéral départemental et des finales par catégorie et par classement.

Grégoire LEPRETRE a présenté sa démission dans ces missions à partir de septembre 2017, pour raisons professionnelles.

Il est fait appel aux clubs pour trouver son remplaçant.

Remplacement de Danielle MONEGO.

Elle ne souhaite plus continuer, ayant créé un club dans les Pyrénées.

Dominique MAITROT propose de ne reprendre que la composition des poules départementales.

Christian et Alain continueront de vérifier les feuilles de rencontre, et de relever les brûlages et les erreurs afin d'attribuer les amendes.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Intégration de membres dans la commission sportive.

Alain va contacter Thierry SOUVERAIN et Franck BRUN, juges arbitres pour les compétitions individuelles (JA2), et leur demandera s'ils accepteraient d'entrer dans cette commission.

La journée des titres du championnat par équipes jeunes.

Elle se déroule demain à la Jeune Garde de Troyes. 54 équipes sont engagées dont 5 équipes poussines.

3 - Commission de développement.

L'action « clubs satellites ».

Patrick LOMBARD a distribué à tous les clubs, et à Philippe BOLMONT et à Pierre LEGENDRE de la LGETT, un descriptif de l'opération Clubs-Satellites, ainsi qu'un flyer qui sera distribué à chaque visite auprès des associations.

Les clubs satellites seront des structures pongistes non affiliées FFTT rattachées et parrainées par des clubs pongistes FFTT.

Quelques associations ont été détectées. Certaines ont déjà été contactées. Deux ou trois vont démarrer la saison prochaine (exemples : St Pares les Vaudes, Verrières).

Sur le nord du département, secteur Romilly sur Seine, le 07 avril 2017, une réunion de concertation a réuni au siège du RS10 tennis de table Christian BARTHELEMY (RS10), Alain Guillemain (CAP Romilly-Villenauxe) et Patrick LOMBARD.

Le sujet : faire le point sur les structures pongistes nord du département, avec l'appui des clubs du RS10 et du CAP Romilly-Villenauxe qui ont une connaissance et un vécu dans leur secteur, ayant eux-mêmes oeuvré dans cette direction.

Christian et Alain ont donné leur accord pour collaborer avec la commission de développement. Ils souhaitent le soutien de l'agent de développement sur le terrain. Christophe se chargera de prendre contact avec eux pour les rendez-vous et contacts (quel moment, quelle heure, etc...).

Sur le secteur de Bar sur Seine, quelques structures sont en sommeil. Une réunion avec le club du FJ de Bar sur Seine est prévue le 29 mai 2017 afin d'étu-

dier une relance de leur activité au plan local et scolaire.

Les planètes ping.

Christophe DO présente son projet de développement des planètes ping.

- Elles seront mises en place en priorité dans des structures en zone de revitalisation rurale (ZRR) : Chaource, Mesnil St Loup, Méry sur Seine, Bar sur Seine et Arcis sur Aube/Mailly le Camp.

- A Chaource, le Maire qui s'occupait d'une section tennis de table ultérieurement est intéressé par notre projet.

Christophe invite tous ceux qui sont intéressés pour organiser une planète ping, à le contacter. Il les aidera dans sa mise en place (conseils, organisation...).

Des actions dans les écoles.

- L'école primaire d'Arcis sur Aube serait intéressée sur un cycle de 6 semaines (les NAP ?).

- Christian a été aussi contacté par la ville de Nogent sur Seine pour mettre en place des NAP à la rentrée scolaire.

Il rappelle que la FFTT a édité un support facile à appliquer concernant les activités pongistes pendant les NAP.

- Le club du FJ Bar sur Seine intervient déjà au collège de la ville. A voir comment l'aider davantage.

Conclusion.

Une réunion de fin de saison sera organisée pour établir un bilan et pour prévoir la perspective de la saison prochaine.

Et pourquoi ne pas réfléchir à la relance des rencontres amicales pongistes (RAP) ?

4 - Commission technique.

Les stages d'entraînement jeunes.

18 stagiaires à la Toussaint, et 30 personnes pour ceux de Noël, de février et de Pâques.

Les regroupements élites.

7 séances qui ont réuni 14 à 20 meilleurs jeunes aubois.

Les finales inter-comités auront lieu les 01 et 02 juillet 2017 à St Dié. Le Comité de l'Aube présente une équipe d'élites jeunes. Il manque une poussine et par manque d'une cadette, une minime jouera dans cette catégorie.

Formation des animateurs d'entraînement des clubs pongistes aubois.

Christophe DO propose de mettre en place cette formation-information une fois tous les deux ou trois mois, le lundi soir de 19 h à 20 h 30. Le lieu peut être sur Troyes, mais il peut aussi être décentralisé suivant les demandes. Un covoiturage est à favoriser dans les déplacements.

Les thèmes abordés seront ceux proposés sur une liste et à la demande. Le but est de présenter des méthodes, des techniques, des outils...

L'accès est libre et gratuit.

Cette action est non diplômante.

=> Les clubs ont déjà reçu un mail d'information, afin d'instaurer un échange avec Christophe sur ce projet.

La première rencontre est prévue le 12 juin 2017 au soir.

5 - Commission d'arbitrage.

Les évolutions.

La Commission régionale d'arbitrage s'est réunie le 10 avril 2017. Sous réserve de validation par le Conseil de Ligue de la LGETT, elle a décidé qu'à compter du 01 juillet 2017 :

- Les juges arbitres concernant le championnat par équipes niveau national, pré-national et régional 1 seront désignés par les clubs.

- Un cadre ou un juge arbitre ayant une activité nettement insuffisante, sera placé en inactivité 1ère, 2ème ou 3ème année. A la suite de la mise en inactivité 3ème année, il sera radié.

Pour redevenir actif, il devra participer à un colloque des cadres de l'arbitrage qui se déroulera en début de saison, ou repasser une formation complète (théorie et pratique).

La formation d'arbitre de club (AC).

Jean Claude LIEBON a organisé une formation d'AC auprès des jeunes du club de l'AS du Tertre. Le but était d'apprendre aux stagiaires le règlement pendant une compétition. Ils doivent aussi passer la pratique pour qu'elle soit validée.

Elle a bien plu mais elle était un peu longue.

Jean Claude propose d'en prévoir d'autres à la demande des clubs, sachant qu'il ne se déplacera que pour un minimum de cinq personnes.

6 - Commission communication. La presse, le site.

Une pénurie d'articles pongistes dans la presse locale est déplorée suite à une modification totale des journaux (176 articles pour la saison 2015/2016 - 81 articles parus pour la saison 2016/2017).

La presse locale n'est plus intéressée par des articles classiques. Elle souhaite des thèmes définis (reportages sur un club, une personne...) et des textes de 1200 signes seulement, avec photos.

Christian, correspondant pigiste, est tributaire du rédacteur en chef des sports de l'Est Eclair et de Libération Champagne. Il a pu faire diffuser des articles sur deux familles pongistes (famille CHAMBERLIN et famille GIRARD) mais beaucoup ne paraissent pas.

=> Christian remercie les clubs contactés pour les informations données, mais il fait appel à tous pour

en obtenir régulièrement. Les résultats ne suffisent plus. Il a besoin aussi de connaître le comportement de joueurs...

Christian et Jean Claude LIEBON continuent à rédiger régulièrement des articles sur nos manifestations, et à les diffuser sur le site et aux licenciés par mail

7 - Tour de table : Parole aux dirigeants.

La Jeune Garde de Troyes, Patrick HEMONNOT : Serait-il possible d'officialiser les compétitions aubois du championnat par équipes à 15 h et d'autoriser un club de jouer à 16 h s'il le souhaite, à sa demande ?

Les règlements permettent d'avancer l'heure de rencontre, mais pas de la repousser.

Il est suggéré de demander en début de saison à tous les clubs à quelle heure ils souhaitent recevoir l'équipe adverse.

=> Mettre en place un sondage auprès des clubs à ce sujet et à débattre.

Le CAP Romilly-Villenauxe, Alain GUILLEMIN : Il souhaite une uniformisation des actions aubois sur tout le département.

Le Romilly Sports 10, Christian BARTHELEMY : Il regrette le manque de communication avec la LGETT.

Il attend la réponse à sa proposition d'uniformisation du championnat par équipes au niveau de la R1.

* L'ex Lorraine : 1 poule élite de R1 et de 2 poules de R1 de 8 équipes (niveau inférieur) puis 4 poules de R2 de 8 équipes etc....

* l'ex Alsace : 1 poule élite R1 de 8 équipes, 1 poule R1 de 8 équipes (niveau inférieur), puis 2 poules de R2 de 8 équipes etc...

Alors que l'ex Champagne Ardenne n'a pas 1de poule élite de R1 et n'a qu'une poule à 8 équipes par échelon. Ce qui implique beaucoup de descentes sur les niveaux inférieurs (5 équipes descend de R1 en R2, 6 de R2 en R3 et 11 de R4 en Pré rég (dont 4 équipes aubois).

Claudie LARCHER :

Suite au compte rendu de la réunion de la commission régionale d'arbitrage du 10 avril 2017, elle a envoyé au Président de la LGETT et au Président de la CRA un courrier de désaccord sur divers points. Une réponse insatisfaisante lui a été faite.

Hervé VAZART :

Il déplore un manque de communication et un manque de concertation avec la LGETT.

Le Troyes-OS Noës, André PAUTRAS :

Pour ce club, le développement est important. C'est pour cela qu'un emploi à mi-temps a été créé. En partenariat avec le CATT, il a aidé Christophe DO

à avoir un emploi à temps plein et à passer les diplômes d'Etat.

André souhaite que la nouvelle organisation régionale ne diminue pas les moyens financiers pour le développement aubois et l'emploi.

Christophe DO :

Au début, il était beaucoup intéressé par l'entraînement et peu par le développement. Ses diplômes passés lui ont permis de se former et d'apprendre le métier. Il s'engage à faire le mieux possible dans son travail.

l'AS du Tertre, Aurélien EHRSAM :

Il remercie le CATT. Beaucoup d'investissements de la part de tout le monde dans une bonne ambiance et espère que cela continue.

Dans le championnat par équipes, les deux équipes du club qui ont montées cette saison, ont réussi à se maintenir.

Claire JUIN :

Les femmes ne sont pas assez nombreuses dans le tennis de table en général.

8 - Divers.

Les licences et le certificat médical.

Se reporter à la circulaire administrative de la FFTT et surtout aux instructions administratives LGETT saison 2017/2018.

Les licences seront directement gérées par la LGETT et plus par le CATT, Claudie LARCHER. Les clubs saisiront les demandes sur le site de la Ligue www.lgett.fr dans l'espace Gestion Club, ou devront contacter la Ligue par le biais du mail : contact@lgett.fr.

Pour obtenir une licence FFTT, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence doit être fourni.

Pour les renouvellements de licence, l'adhérent peut utiliser l'imprimé « questionnaire de santé ». L'attestation doit certifier qu'il a répondu « non » à toutes les questions. Sinon, il sera obligé de fournir un nouveau certificat médical pour cette saison. => Une personne présente soulève le problème de confidentialité.

L'intervention des invités de la LGETT.

Philippe BOLMONT, Vice-Président, en charge de l'animation, du développement et de la Promotion, et Pierre LEGENDRE, conseiller technique et sportif.

Leur fonction est le développement du tennis de table dans la région.

Après avoir participé à un séminaire et à un travail avec une société de consulting, ils ont commencé à découvrir les nouveaux territoires.

Leur déplacement à cette réunion est un premier contact avec le CATT.

Ils sont contents de remarquer que le CATT ait déjà commencé des actions de développement (clubs satellites - formation des animateurs de clubs...). Ils nous présentent et commentent leur exposé « Osons développer notre ping ».

L'évolution du tennis de table.

Le monde change. L'évolution de l'importance des loisirs, avec de nouvelles façons de pratiquer.

* La personne commence la vie sportive plus tôt et pratique plus longtemps.

* La pratique sportive est plus fréquente mais moins régulière.

* Les attentes ont changé : exercer des activités diversifiées, entretenir sa forme physique, s'amuser plutôt que gagner, pratiquer dans des environnements différents.

* Les demandes d'accompagnements sont spécifiques et adaptées : moins de contraintes pour pratiquer plus librement, plus de publics différents et plus d'attentes différentes à satisfaire.

* Une demande d'un accès facilité à la pratique : « des temps forts, pas de temps morts ».

=> Nécessité de répondre par des offres d'activités pédagogiques adaptées !!!

Un accompagnement du monde associatif différent.

Des subventions en constante diminution (dans l'Aube, les subventions sont relativement stables pour l'instant concernant le CATT, mais pas pour les clubs), oblige de trouver de nouvelles ressources :

* Par de nouvelles formes d'activités.

* Par l'accueil de nouveaux publics.

* Par l'ajustement du prix de cotisation au service rendu (le juste prix).

* Par la recherche de nouveaux partenaires.

Notre sport évolue – Nous devons changer.

* Le nombre de licence au niveau national de la saison 1989/1990 à celle de 2009/2010 a progressé de 53,5 %, mais 95 % jouent hors club.

* Le tennis de table est une activité qui plait ... mais avec une pratique hors club.

* Les féminines ne sont que 17 % en 2009/2010.

* Et 78,4 % de pratiquants arrêtent après 3 ans.

Au niveau auboisi :

* Cette saison, l'Aube à 689 licenciés dont 13 % de féminines.

* Le taux de pénétration est de 0,20 %. Il faudrait 950 licenciés pour être au niveau national qui est de 0,30 %.

Changeons ensembles. Osons valoriser, développer, diversifier notre ping pong. Ça fonctionne.

* Un outil promotionnel : le ping tour.

* Quelques dispositifs adaptables : le ping comme on aime. Le tennis de table pour les petits. Le ping au féminin avec du Fit ping Tonic. Un tournoi « un

gars-une fille » qui apporte mixité, convivialité et dynamisme. Une section « Ultimate »...

Le ping santé Grand Est.

Le tennis de table à des fins de santé est soutenu par le CNDS.

La LGETT peut nous accompagner et organiser la mise en place d'actions. Elle prendra en charge l'indemnité de l'éducateur, le matériel, ... Elle peut nous aider dans un partenariat avec des personnels de santé.

Le dispositif d'accompagnement des clubs.

La LGETT a envoyé à tous les clubs auboisi un questionnaire pour une enquête.

Si des clubs sont volontaires, la LGETT détachera gratuitement un accompagnateur. Une discussion s'installera pour susciter des idées de développement.

En fonction des questions, des formations flash pourront se mettre en place avec les clubs et les bénévoles. Le module sera d'une heure et demie afin de discuter et de donner des conseils.

=> La LGETT est un partenaire à notre service pour nous accompagner dans nos projets.

La séance est close à 22 h 30.